

Appel à candidatures pour l'attribution de contrats doctoraux réservés à des actions de coopération internationale  
Campagne 2020

Dans le cadre du soutien apporté aux actions de coopération internationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) attribuera pour la rentrée 2020 aux différents programmes, 8 contrats doctoraux aux établissements dont les projets auront été évalués et notés par le MESRI puis sélectionnés par l'UFA. Seuls les dossiers présentés par des écoles doctorales impliquées dans le réseau de l'UFA (programmes de PhD-Track et collèges doctoraux) seront examinés par le MESRI.

L'attention des écoles doctorales en charge de l'envoi de ces dossiers est particulièrement appelée sur la nécessité de fournir un dossier complet et précis sachant que l'expertise du ministère portera essentiellement sur les points suivants :

- ✓ la qualité scientifique des projets,
- ✓ la qualité de l'encadrement doctoral,
- ✓ la dimension internationale des projets et la qualité des partenariats.

Il est également demandé de préciser si une présélection de candidats a déjà eu lieu ou si la sélection des doctorants interviendra seulement après expertise des projets.

### Critères d'éligibilité

- Seuls les programmes de formation doctorale soutenus par l'Université franco-allemande peuvent présenter un projet ou plusieurs projets :
  - Collèges doctoraux franco-allemands (liste disponible sous : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant-doctorant-diplome/doctorant/colleges-doctoraux-franco-allemands/>)
  - Programmes de PhD-Tracks (liste disponible sous : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant-doctorant-diplome/doctorant/programmes-de-phd-track-franco-allemands/>)
- Les projets de doctorat retenus devront commencer à la rentrée universitaire 2020. Les projets de doctorat ayant déjà commencé ne seront pas examinés.
- Les projets de cotutelle de thèse franco-allemande seront privilégiés.
- Les candidatures des étudiants d'un cursus intégré de l'UFA seront accueillies favorablement.

## Procédure

Le dossier transmis à l'UFA devra comprendre les éléments suivants :

- Dossier joint à cet appel à candidatures dûment complété et signé

Description du projet de thèse (5 pages maximum). Si le/la futur/e doctorant/e est identifiée :

- CV du candidat/de la candidate
- Copie du dernier diplôme obtenu
- Relevé de notes des deux dernières années

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par courrier électronique dans **un fichier PDF** jusqu'au **15 avril 2020 (inclus)** à l'adresse suivante : [promotion-doctorat@dfh-ufa.org](mailto:promotion-doctorat@dfh-ufa.org)

## Rémunération

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation attribuera les financements nécessaires pour établir ces 8 contrats doctoraux aux établissements dont les projets auront été sélectionnés. Ces financements correspondent à une rémunération pour chaque contrat de **1769€** bruts par mois pendant trois ans.

## Calendrier

- Dépôt des dossiers de candidatures : 15 avril 2020
- Présélection formelle par l'UFA : mi-avril 2020
- Transmission au MESRI des dossiers présélectionnés par l'UFA : 17 avril 2020
- Évaluation scientifique des dossiers du MESRI : de mi-avril jusqu'à mi-juin 2020
- Information des porteurs de projets concernant les résultats de l'évaluation scientifique : début juillet 2020

## Contact

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à

Carole Reimeringer

+49(0)681 938 12-162

[reimeringer@dfh-ufa.org](mailto:reimeringer@dfh-ufa.org)

Eva-Maria Hengsbach

+49(0)681 938 12-124

[hengsbach@dfh-ufa.org](mailto:hengsbach@dfh-ufa.org)